



Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
PRÉPOSÉ(E) AUX TRAVAUX DE BETON	711C	8

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la fabrication, l'assemblage et l'installation des coffrages ainsi que la finition et le curage du béton nécessaires à l'exécution de travaux de réparation et de réfection de trottoirs, d'entrées charretières ou autres ouvrages en béton.

Le travail s'accomplit sous surveillance. L'employé le reçoit sous forme de directives orales. Il est principalement responsable d'effectuer, conformément aux instructions reçues, toutes les tâches nécessaires à l'exécution de certains travaux telles que: la pose de coffrages métalliques ou en bois, le curage et la finition du béton. Le travail est contrôlé régulièrement par un employé de rang supérieur.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Fabrique et assemble les coffrages nécessaires à l'exécution des travaux de réparation et de réfection des trottoirs, des entrées charretières ou autres ouvrages en béton.
2. Installe, aligne et met de niveau les coffrages selon les directives d'un employé de rang supérieur.
3. Fixe et solidifie les coffrages à l'aide de chevilles, de crampons ou autres accessoires de façon à ce qu'ils résistent à la poussée du béton.
4. Étend le béton pour la construction de marches d'escaliers et de trottoirs et lui donne la finition désirée.
5. Surveille les coffrages pendant le coulage du béton afin de s'assurer de leur solidité et de leur fixité.

Le 1er décembre 1969
Révisée le 11 février 1975
Révisée le 10 avril 1996
Révisée le 16 mars 1998

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	26	01	88	

6. Voit au curage du béton; procède à la finition des surfaces et assure leur poli définitif.
7. Enlève et défait, après le durcissement du béton, les coffrages et les nettoie s'il y a lieu.
8. Pose et répare des pavés imbriqués.
9. Installe des anneaux de béton sur les puisards et les puits d'accès des services publics.
10. Conduit un véhicule motorisé et s'assure de son bon fonctionnement normal; rapporte, au besoin, toute défectuosité à son supérieur.

Le 1er décembre 1969
Révisée le 11 février 1975
Révisée le 10 avril 1996
Révisée le 16 mars 1998

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année

Signature

André Lafontaine

26, 05 98

J. Gauthier

QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances:

- de l'outillage et des matériaux utilisés dans l'exercice de la fonction.

Habilités:

- à comprendre les directives reçues et à les exécuter avec exactitude;
- à se servir d'un outillage simple;
- à conduire le véhicule qui lui est assigné;

Posséder un permis de conduire de classe 5 et avoir réussi les examens de conduite de la Ville.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction:

Savoir lire, écrire et parler le français.

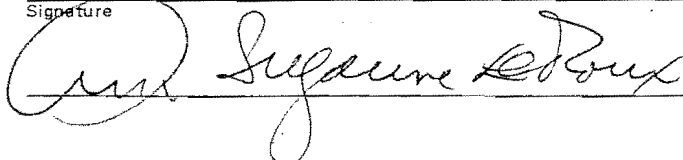
Expérience:

Quelque expérience comme préposé aux travaux de béton ou dans un travail analogue.

Le 1er décembre 1969
Révisée le 11 février 1975
Révisée le 10 avril 1996
Révisée le 16 mars 1998

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	26	05	98	